

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

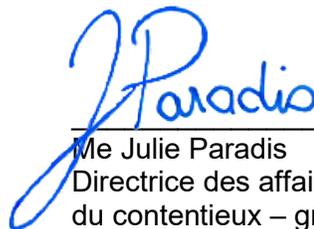
AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le changement de nom conformément à l'article 25 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre 0-9)* et qu'il a décrété conformément à l'article 210.3.1 de cette même loi les demandes ayant pour objet le changement de nom et de régime par lequel la municipalité est dorénavant régie par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) sous le nom de « Ville de Saint-Zotique ».

Un avis du changement de nom et de régime a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 5 août 2023, à la page 525.

Les changements de nom et de régime de la municipalité sont entrés en vigueur le 5 août 2023.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, CE 6^e jour du mois de septembre, deux mille vingt-trois.



Me Julie Paradis
Directrice des affaires juridiques et
du contentieux – greffière adjointe